

**SEIZIÈME RÉUNION DU COMITÉ DES PARTICIPANTS
DU FONDS DE PARTENARIAT POUR LE CARBONE FORESTIER (FCPF)
12-15 décembre 2013
Genève, Suisse**

Résolution PC/16/2013/8

Proposition de préparation à la REDD+ du Pakistan

Où :

1. À travers sa Résolution PC/14/2013/2, le Comité des Participants (CP) a précisé les critères et les procédures de sélection de Pays REDD éligibles qualifiés pour faire partie du FCPF ;
2. En juillet 2013, conformément à la Résolution PC/14/2013/2, le Pakistan a soumis à l'Équipe de gestion (FMT) du FCPF une Proposition de préparation à la REDD+ (R-PP), qui a été revue par un Panel consultatif technique (TAP) et par un groupe de travail composé de membres du Comité des Participants (CP) établi dans cet objectif ;
3. À sa seizième réunion, le CP a examiné la R-PP conformément à la Section 11.1 (b) de la Charte établissant le FCPF (Charte) ;
4. Le CP a reconnu les efforts importants réalisés par le Pakistan dans la préparation de sa R-PP ainsi que la grande qualité du document et
5. Le CP rappelle que, comme le précise la Résolution PC/14/2013/2, le Pakistan doit remplir les deux conditions suivantes pour obtenir un accès garanti aux fonds de la subvention pour la préparation: 1) soumettre la version révisée de sa R-PP dans un délai de neuf mois après l'allocation par le CP d'une subvention pour la préparation, à travers cette résolution et 2) signer l'Accord de subvention pour la préparation dans un délai de quatorze mois après l'allocation par le CP de la subvention pour la préparation, à travers cette résolution.

Le Comité des Participants,

1. Décide d'allouer un financement au Pakistan pour lui permettre d'avancer dans sa préparation à la REDD+, sous réserve de la signature d'un Accord de Participation de Pays REDD entre le Pakistan et l'Administrateur fiduciaire du Fonds de préparation.

À cet effet, demande :

- i. Au Pakistan de soumettre à la FMT une version révisée de la R-PP (R-PP révisée) qui réponde aux principaux problèmes soulignés dans le rapport de synthèse rédigé par la FMT et joint en annexe de cette résolution ;
- ii. À la FMT de vérifier l'exhaustivité de la R-PP révisée, de mettre le rapport sur le site du FCPF et d'avertir le CP de la disponibilité du rapport ;
- iii. À la Banque mondiale, en tant que Partenaire à la mise en œuvre, de finaliser son devoir de diligence, en particulier en ce qui concerne les Politiques et les procédures opérationnelles de la Banque mondiale, en étroite coopération avec le Pakistan, afin d'accorder une subvention à

hauteur de 3,8 millions de dollars, conformément aux Résolutions PC/3/2009/4 et PC/Electronic/2012/1 ;

- iv. Au Pakistan de prendre en compte lors de sa préparation à la REDD+ les problèmes identifiés lors de l'évaluation de la R-PP par le TAP, ainsi que ceux soulignés par le CP du FCPF et
- v. Au Pakistan d'informer le CP de ses progrès, conformément à la Section 6.3 (b) de la Charte, et d'assumer ses responsabilités conformément à l'Accord de subvention.

Annexe
Rapport de synthèse rédigé par la FMT

Le CP a noté que la R-PP et son processus de préparation permettent à d'autres pays REDD de profiter de l'expérience du Pakistan.

Principaux problèmes

Les principaux problèmes que le Pakistan doit résoudre avant de conclure un Accord de subvention pour la préparation à la REDD+ avec l'Administrateur fiduciaire du Fonds de préparation sont les suivants :

1. Réviser le volet 1a pour fournir plus de détails sur l'interaction entre les différents organismes présentés dans le graphique illustrant les dispositifs institutionnels de préparation à la REDD+.
2. Sous le volet 1b, fournir des informations supplémentaires sur l'atteinte des objectifs des mécanismes existants de retour d'informations et de traitement des griefs ou sur le mode d'évaluation de ces mécanismes pendant la préparation.
3. Sous le volet 1c, inclure un échéancier montrant les dates de réalisation des activités et des sous-activités qui font partie du Plan de consultation et de participation (comme mentionnées dans la sous-section 1c.4.).
4. Réviser le volet 4a pour expliquer la coordination des efforts de renforcement des capacités aux niveaux national et provincial, et comment le Pakistan transformera ses multiples séries de données sur les forêts en un système national de MRV.
5. Réviser le volet 5 pour réinsérer des détails spécifiques à chaque sous-composante dans la dernière version du budget. Parallèlement, revoir les niveaux de dépenses nécessaires à une réalisation efficace et en temps voulu des activités de la R-PP, tout en déterminant les volets (comme le 4) qui pourraient bénéficier d'une révision à la hausse des chiffres actuels.